

# TARIFS D'ADHÉSION 2018/2019

à la Fédération des Foyers Ruraux  
du Nord et du Pas de Calais

## ATTENTION

Il est obligatoire de commander au minimum 5 cartes

Cotisation annuelle

100,00 €

Assurance responsabilité civile (R.C.) de votre asso.

SMACL



Incluse dans les cartes d'adhérents



**si vos adhérents ne sont pas inscrits, la RC de votre association n'est pas prise en compte !**

- Carte individuelle accident (IA) :

15,00 € (R.C. comprise)

- Carte individuelle simple :

10,00 € (R.C. comprise)

- Carte temporaire :

contactez la FFR59/62

**NB : Une Indemnité journalière est comprise dans le cas des cartes individuelles accident et des cartes temporaires 48h.**

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments associatifs les meilleurs.

Pascal PUCHOIS  
Président FFR 59/62